

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

Membres en exercice :

34

Date de la convocation: 16/02/2015

*L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 21

**Présents :** Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:** Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUIRE, Antoine MARTINEZ, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO

**Absents:**

### Objet: Opération Grand Site " Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du B

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été saisi d'un courrier, daté du 27 janvier 2015, signé du Président du Parc naturel régional du Haut Languedoc, de demande de soutien à la candidature du Parc à l'appel à projets « Plan de paysage » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Il s'agit pour le Parc de bénéficier d'un accompagnement financier d'un montant de 30 000,00 € pour la réalisation en 2016 d'un Plan de paysage à l'échelle de l'unité paysagère « *Causses, Canyons et Vignobles du Minervois* » identifiée au Plan de Parc de sa charte, qui concerne dix communes dont sept constituent le périmètre de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » en préfiguration animée par le Pays.

Compte tenu des finalités de l'OGS, et notamment la volonté partagée par les élus locaux de doter ce territoire d'un outil du type « charte architecturale et paysagère », puis d'une assistance architecturale et paysagère de proximité, il m'est apparu fondamental que le Pays soit étroitement associé à ce projet, tant sur le plan de la gouvernance locale que de l'animation technique.

Cette action étant une priorité pour l'OGS, et compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers de candidature fixée par l'Etat au 15 février 2015, en réponse, il a été transmis au Parc une lettre de soutien à cette candidature et d'engagement dans ce projet de Plan de paysage.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le soutien à la candidature du Parc Naturel Régional à l'appel à projets Plan de Paysage.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le soutien à la candidature du Parc Naturel Régional à l'appel à projets Plan de Paysage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 février 2015.

Le Président,  
Francis BOUTES

  


RF
Sous-Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 24.02.2015
334 253403554 20150223 2015 23 02 08 DE

Maquette financière :

- Coût total		7.186.000 €
- Dépenses publiques totales (FEADER + Dépenses publiques nationales)		6.786.000 €
FEADER	3.400.000 € (50,10 %) de la dépense publique totale	
DPN	3.386.000 € (49,90 %) de la dépense publique totale	
- Privés		400.000 €

Comme dans la génération actuelle du programme Leader, l'animation et l'individualisation des fonds européens sera assurée par un Groupe d'Action Locale (GAL), à majorité de voix délibérantes privées : le Pays a arrêté la mise en place d'un Comité de Programmation de trente membres, dont dix sept privés.

Monsieur le Président informe l'Assemblée, par ailleurs, que la sélection des GALs en Languedoc-Roussillon sera effective le 30 mai prochain, pour un conventionnement possible à l'automne et un début de programmation envisageable avant la fin de l'année 2015.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de valider le dossier de candidature,
- de l'autoriser à déposer le dossier et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le dossier de candidature et autorise le Président à déposer le dossier et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 février 2015.

Le Président,  
Francis BOUTES

